

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 février 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Oise et de la Somme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie

NOR : AFSS1630047A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 et du 21 février 2014 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie;

Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant nomination d'un membre du conseil départemental de la Somme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil départemental de l'Oise auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Picardie:

Sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL

Mme PLATEL (Stéphanie), en qualité de conseillère titulaire.

Sont nommés membres du conseil départemental de la Somme auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Picardie:

Sur désignation de la CFDT

Mme DUSUELLE (Cathy), en qualité de conseillère suppléante.

Sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL

M. SELOSSE BOUVET (Hervé), en qualité de conseiller suppléant.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET